REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de la Cohésion Sociale
Service des prestations complémentaires

INFORMATION IMPORTANTE

DCS - SPC
Case postale 6375
1211 Genève 6

SECTEUR DES FRAIS MEDICAUX

Genève, Octobre 2026

Madame, Monsieur,

Notre Service reçoit en moyenne 35'000 documents par mois concernant le remboursement des frais médicaux, soit environ 420'000 documents annuels.

Afin d'assurer l'équité de traitement à laquelle vous avez droit, nous prenons en charge vos demandes par ordre chronologique de réception et non pas par date de facture.

A l'heure actuelle, nous traitons les documents reçus en

- **Juillet 2026** pour les décomptes d'assurance-maladie (participations de 10% et franchise)
- **Août 2026** pour les autres types de frais médicaux (factures de transport, dentiste, pédicure, séjour temporaire, etc)
- **Août 2026** pour les devis dentaires, demandes d'allocation-régime, factures d'aide au ménage, etc

Nous actualisons régulièrement cette information afin de vous éviter d'avoir à joindre téléphoniquement nos services à ce propos.

Vous pouvez également consulter notre site internet à l'adresse suivante :
https://www.ge.ch/prestations-complementaires-avs/ai-frais-maladie-invalidite

Si votre envoi est postérieur aux dates précitées, nous vous remercions de bien vouloir faire preuve de patience.

En restant à votre disposition en cas de besoin, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à notre parfaite considération.

Le secteur des frais médicaux